

« Le combat de l'UE et des Etats-Unis contre les géants du numérique est une longue marche »

CHRONIQUE



Alexandre Piquard

Une salve de décisions de concurrence contre Google ou Apple suggère un durcissement, mais la lutte des autorités contre les grandes entreprises de la tech reste lente et difficile, constate Alexandre Piquard, dans sa chronique.

Publié le 12 septembre 2024 à 11h00 | Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés

La météo de l'antitrust semble orageuse pour Google en cette rentrée. Lundi 9 septembre s'est ouvert aux Etats-Unis le procès intenté par le département de la justice pour abus de position dominante et pratiques anticoncurrentielles dans ses outils de gestion des publicités en ligne. En août, l'entreprise a été condamnée pour avoir imposé son moteur de recherche de façon induite sur les smartphones, grâce à des contrats de dizaines de milliards de dollars passés avec Apple. Et mardi, Google a vu la Cour européenne de justice confirmer l'amende de 2,4 milliards d'euros infligée par Bruxelles pour avoir favorisé, sur son moteur de recherche, son comparateur de produits Google Shopping.

Lire aussi | [Victoire en justice de l'Union européenne dans deux dossiers-clés contre Apple et Google](#)

Le même jour, un autre géant du numérique a essuyé un revers important : Apple doit rembourser 13 milliards d'euros à Dublin pour des avantages fiscaux indus, a tranché la justice européenne. Faut-il voir là des signes que, sur les deux rives de l'Atlantique, se lève pour les multinationales de la tech une tempête, alimentée par le souffle des autorités de concurrence américaines et européennes ?

Le tableau est en fait beaucoup plus nuancé. Le combat de Bruxelles et de Washington contre les géants du numérique est une longue marche. Les sanctions confirmées par la justice européenne ont été décidées en 2016 et 2017, pour des faits encore antérieurs. Ces décisions de la commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, ne sont confirmées qu'aujourd'hui car Google et Apple les ont contestées plusieurs fois. Le moteur de recherche a de même fait appel de sa condamnation d'août.

Par ailleurs, le procès ouvert lundi ne concerne que ses outils de gestion des publicités, notamment pour des annonceurs et sites tiers, un domaine où il est accusé de favoriser ses propres médias (dont YouTube). Le groupe encourt certes des dommages et intérêts importants et un possible « démantèlement », mais ce dernier ne porterait que sur cette activité technique, marginale par rapport à la publicité sur son moteur. Par ailleurs, le groupe a déjà été condamné en France pour ces mêmes pratiques.

Plus largement, Google est pour l'instant le seul des géants du numérique à avoir été amené jusqu'au

procès depuis le changement d'attitude des autorités américaines après le scandale Cambridge Analytica visant Facebook et l'élection de Donald Trump en 2016. Par la suite, une salve de procédures a été lancée par le département de la justice contre Apple pour son écosystème mobile en mars 2024 ou par la Commission fédérale du commerce contre Amazon, pour sa plate-forme d'e-commerce en 2023, et contre Facebook devenu Meta, pour son rachat d'Instagram et de WhatsApp... en 2012 et 2014.

Bras de fer inédits

Côté européen, les autorités ont, avec le règlement Digital Markets Act (DMA), obtenu des changements des grandes plates-formes, comme la possibilité offerte aux utilisateurs de choisir d'autres services par défaut. Mais les géants résistent aussi : avant l'été, Bruxelles a dû rendre un avis préliminaire contre Apple et ouvrir plusieurs enquêtes pour non-respect contre Google et Meta. Si le DMA a été créé pour aller plus vite que les contentieux de droit de la concurrence, ces bras de fer inédits prendront encore plusieurs mois. Et Apple comme Meta mettent la pression en annonçant ne pas pouvoir lancer en Europe certains services d'intelligence artificielle (IA), en raison du DMA...

Newsletter abonnés

« La lettre des idées »

Votre rendez-vous avec la vie intellectuelle

[S'inscrire](#)

Toutefois, le vent levé par les autorités produit à la longue des effets, parfois indirects. Son contrat avec le moteur de recherche Google ayant été condamné, Apple a pour ses assistants d'IA annoncé un accord avec OpenAI, mais aussi avec d'autres acteurs. Le fait que la maison mère de ChatGPT soit scrutée par les autorités pour ses relations avec son partenaire exclusif et actionnaire Microsoft l'a peut-être aussi poussée à s'allier au fabricant de l'iPhone.

L'IA est un des terrains où le combat doit se poursuivre : certains appellent à l'inclure dans le DMA, ainsi que les services aux entreprises dans le cloud. Le rapport sur la compétitivité de l'UE présenté lundi par l'ancien président de la Banque centrale européenne Mario Draghi invite aussi à adapter les règles de concurrence au nom de la souveraineté. Et ainsi à faire émerger face aux Américains des champions européens de la tech, en autorisant certaines fusions et en imposant des règles favorables aux acteurs locaux.

Lire aussi le décryptage | [Le cri d'alarme de Mario Draghi sur l'économie européenne, condamnée à « une lente agonie » si elle ne change pas](#)

Alexandre Piquard

Services *Le Monde*

[Découvrir](#)

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Testez votre culture générale avec la rédaction du Monde

Mots croisés, sudoku, mots trouvés... Jouez avec nous

[Voir plus](#)